

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 01 FEVRIER 2010

Le premier février deux mille dix, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le vingt sept janvier deux mille dix, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M. EVRARD Dominique, Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, MM DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, M. DUPUIS Alain, Mmes ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique, MM DELECOLLE François, BONNECHERE François, Mme BLANGER Corinne.

Absents excusés : Mme Christelle JUST, M. Eric BARBET.
Secrétaire de séance : Mme Corinne BLANGER.
Compte rendu affiché le 04 Février 2010.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 04 JANVIER 2010.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS REGIONALES DU 14 MARS 2010.

8H à 10H Christian DUCHEMIN – Alain DUPUIS – Nicolas DASSONVILLE
10H à 12H Marie-Dominique GUIDE – Eric BARBET – Christelle JUST
12H à 14H Marie ADT – Véronique DUQUESNE – Dominique EVRARD
14H à 16H Pascal SEVRETTE – François DELECOLLE – Corinne BLANGER
16H à 18H François BONNECHERE – Dominique SCHAEVERBEKE – Isabelle LENNE

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS REGIONALES DU 21 MARS 2010.

8H à 10H Patrick DASSONVILLE – Alain DUPUIS – Dominique SCHAEVERBEKE
10H à 12H Marie-Dominique GUIDE – Isabelle LENNE – Christelle JUST
12H à 14H Marie ADT – Véronique DUQUESNE – Dominique EVRARD
14H à 16H Pascal SEVRETTE – François DELECOLLE – Corinne BLANGER
16H à 18H Jean-François DEMAY – Eric BARBET – Christian DUCHEMIN

MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE POUR AMIENS METROPOLE.

Monsieur le Maire présente un projet de convention établi par Amiens Métropole, relatif à la mise à disposition de la Communauté d'Agglomération de Madame RUELLE Nadine, Secrétaire de Mairie, pour le bon exercice des missions qui lui incombent dans le cadre de l'instruction des dossiers métropolitains ou la gestion des équipements d'Amiens Métropole dans la commune.

Ce document est établi sur la base de 20 heures mensuelles et retient le principe de la gratuité de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal de RUMIGNY, considérant :

- que le nombre d'heures proposé ne correspond pas à la réalité (proche d'une heure mensuelle),
- que la nature exacte des prestations qu'Amiens Métropole entend confier à la secrétaire n'est pas connue,
- que l'article 61-1 du décret du 26 janvier 1984 prévoit que la mise à disposition donne lieu à remboursement,

Décide de solliciter des précisions auprès de la direction des services de la Communauté d'Agglomération avant d'engager la commune.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS DU SIVU.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des modifications des statuts du Syndicat votées par le Conseil Syndical en date du 23 juin 2009. Ces modifications doivent être acceptées par chacune des communes membres pour être effectives.

Oui l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Sud Amiénois, telles qu'elles suivent :

« La contribution des communes membres est fixée par le Comité.

Elle est calculée :

- pour 30% au prorata de la population totale déterminée par la dernière publication INSEE au Journal Officiel :

- pour 70% au prorata du nombre d'enfants des communes adhérentes accueillis à la crèche et compte tenu du temps de présence des enfants (taux d'occupation) au 15 octobre de l'année en cours.

Seuls sont pris en compte pour le calcul, les enfants sous contrat « régulier ».

Les enfants sous contrat « ponctuel urgent » ne sont pas retenus.

La contribution des communes ne peut être calculée qu'en fonction d'un taux d'occupation maximal de 50%.

La différence sera répartie entre les autres communes en fonction de leur taux d'occupation ».

AVIS SUR LE SAGE.

La commune a reçu un courrier du 9 novembre 2009 du Préfet de la région Picardie par lequel il soumet pour avis le « schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eau côtier ».

Dominique EVRARD présente le projet de S.A.G.E. :

Le bassin hydrographique du S.A.G.E. couvre plus de 4 500 km², répartis sur 569 communes dont 485 dans la Somme (Il inclue la totalité du bassin versant de la Selle dont fait partie Rumigny), 76 dans l'Oise et 8 dans le Pas de Calais. L'eau et les milieux aquatiques sous toutes leurs formes y constituent un patrimoine riche, à préserver ou à reconquérir: Les cours d'eau sont de qualité moyenne voire bonne, la qualité des eaux souterraines est à améliorer en vue de respecter les objectifs imposés par la Directive Cadre sur l'Eau, les milieux aquatiques restent dégradés. La Somme a connu en 2001 des inondations exceptionnelles alors que les têtes de bassin ont des débits insuffisants en été. De nombreux ouvrages hydrauliques limitent la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux permettra de débattre de ces enjeux et d'y trouver des réponses partagées. C'est un document stratégique de planification qui fixe des règles ainsi que des objectifs pour parvenir à un équilibre entre la préservation des milieux aquatiques et la prise en compte des différents usages de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de formuler un avis favorable au projet de S.A.G.E. « Somme aval et cours d'eau côtier ».

QUESTIONS DIVERSES.

- Sur une question d'Isabelle LENNE concernant le syndicat scolaire, une réunion est programmée entre les délégués de la commune au syndicat scolaire, le Maire et les adjoints, afin d'évoquer l'évolution des finances du syndicat. Cette réunion se tiendra le lundi 8 février à 18 heures 30 en mairie.

Dominique EVRARD propose une réunion de la commission « Environnement » le 22 février à 18 heures 30.

Cette commission évoquera :

- La réfection de la clôture du cimetière
- Les aménagements liés à la sécurité routière
- Le choix des candélabres de la rue de Loeuilly
- La Révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U.

Compte tenu de l'importance du dernier sujet à l'ordre du jour, les conseillers qui ne font pas partie de la commission sont invités à participer à la réunion.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rencontre des nouveaux habitants aura lieu le vendredi 12 Mars 2010, il serait suivi d'un concert de cuivres à l'église de Rumigny.

- Nicolas DASSONVILLE fait part au Conseil Municipal que Frédéric GUIDE a fait don d'un rouleau qui pourra servir à l'entretien du terrain de football.

- Le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais de déplacement des agents communaux lorsqu'ils utilisent leur propre véhicule pour les besoins du service.